Commune de
La Roquette Sur Var

RÈGLEMENT FINANCIER pour le Prélèvement Automatique de la Restauration de La Roquette sur Var :

La commune de la Roquette sur Var propose aux familles ayant des enfants scolarisés en classe maternelle ou élémentaire de procéder au règlement des factures de restauration par prélèvement mensuel.

1. Dispositions générales

Pour bénéficier de ce prélèvement automatique il convient :

- d'avoir complété et signé l'autorisation de prélèvement automatique.
- d'avoir lu et accepté ce règlement financier par le titulaire du compte.

2. Avis d'échéance

La facturation se fera le mois suivant pour le précédant.
Vous serez informé du montant suite à l'édition des factures.
Elles vous seront transmises par courrier et/ou seront consultable sur le portail famille.
Un e-mail vous informera.

3. Période de prélèvement

L'autorisation de prélèvement est valable sans limite de durée.
Les prélèvements sont effectués **avant le 10 du mois suivant.**

Exemple :

La facture du mois de septembre est émise le 01 octobre, et le prélèvement est effectué avant le 10 octobre.

4. Montant du prélèvement mensuel

Le montant prélevé correspond au service facturé mensuellement selon l'arrêté de tarification régissant :

⇒ La Restauration

Le montant de votre facture peut varier en fonction des éventuelles régularisations cumulées.

5. Modifications bancaires

Tout changement de coordonnées bancaires lié au prélèvement automatique doit être signalé sans délai au régisseur du service Restauration de la Mairie de La Roquette sur Var.

Un autre mandat de prélèvement automatique devra alors être renseigné et signé par le titulaire du compte.

6. Révocation du mandat de prélèvement automatique

Il sera mis fin au mandat :

- À l'initiative de la Mairie de la Roquette sur Var suite à 2 rejets consécutifs.
- Par votre propre initiative : pour y renoncer, **il vous convient d'informer la mairie de la Roquette sur Var** par écrit, le 15 du mois précédent.

En souhaitant vivement que cette procédure satisfasse le plus grand nombre d'entre vous, la Mairie de la Roquette sur Var reste à votre entière disposition.

Le Maire de La Roquette sur Var



Paule BECQUAERT